

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 375

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 304 CONCERNANT LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE RÉGIONAL DE L'ÉRABLE (SSIRÉ)

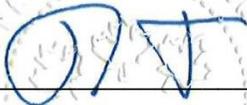
Avis public est donné par le soussigné qu'à la séance tenue le 22 mai 2024, le conseil de la MRC de L'Érable a adopté le **Règlement numéro 375 modifiant le règlement numéro 304 concernant le Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ)**.

L'objet du règlement vise à modifier certains articles du Règlement numéro 304.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en consultant le site Internet de la MRC de L'Érable au lien suivant :

erable.ca/sites/all/files/documents/reglement_375_modifiant_304_ssire_version_administrative.pdf.

Donné à Plessisville, le 27 mai 2024.



Raphaël Teyssier, greffier-trésorier

